

**REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION DU BREVET
PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF » MENTION « SPORT AUTOMOBILE »**

L'appellation générique « moniteur de pilotage automobile » est à ce jour celle donnée au titulaire du BPJEPS (seul diplôme de niveau 4 de la discipline). Le moniteur encadre un public désireux de découvrir l'activité. Il peut initier également à un premier niveau de compétition.

Le moniteur évolue essentiellement dans le secteur marchand et plus rarement au sein d'associations. Le statut d'auto entrepreneur est très présent pour les titulaires des options perfectionnement au pilotage et tout-terrain. La plupart des BPJEPS option karting sont quant à eux salariés et bien souvent sédentaires.

La grande majorité des structures qui organisent les stages sur circuit dans le cadre de l'option perfectionnement au pilotage va à la rencontre de son public et les moniteurs indépendants sont amenés à se déplacer sur plusieurs circuits au niveau national.

La clientèle sport automobile est davantage demandeuse de roulage dans des autos de prestige plutôt que d'apprendre à maîtriser un véhicule dans des situations difficiles. La commercialisation de stage de découverte pour effectuer des tours de circuit de façon formatée mais très lisible pour le consommateur, aux volants de voitures de série Grand Tourisme, a fait considérablement croître l'activité des stages sur circuit. La pratique de loisir est et reste un moteur dans le développement des activités automobiles.

A l'initiative des constructeurs automobiles, les titulaires d'un BPJEPS sport automobile option perfectionnement au pilotage et tout-terrain sont amenés à travailler autour des produits de la marque, auprès de clients ou futurs clients, lors d'opérations de présentation de nouveaux produits mais également lors de sessions de formation à l'attention des commerciaux ou distributeurs de la marque.

Les structures karting vivent principalement de sessions de location, de l'organisation de série sur un format endurance et de l'organisation de journée ou demi-journées à l'attention des entreprises.

Le turnover dans l'option perfectionnement au pilotage et plus encore dans l'option karting crée un nombre non-négligeable, de nouvelles places disponibles, chaque année pour de nouveaux moniteurs. L'option tout-terrain génère moins de nouveaux emplois.

<p align="center">REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i></p>	<p align="center">REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i></p>	<p align="center">REFERENTIEL D'EVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i></p> <p>Les modalités d'évaluation des unités capitalisables (UC) 1 et 2 sont définies à l'article A. 212-47-3 du code du sport.</p> <p>Les modalités d'évaluation des unités capitalisables (UC) UC 3 et UC4A, UC4B et UC4C sont définies à l'annexe II du présent arrêté.</p>
---	--	---

		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
UC 1 - ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE			
<p>Participation au fonctionnement de la structure</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil, information et orientation du public au sein de la structure proposant la pratique de sport automobile - Promotion de l'activité sport automobile - Participe à l'organisation des activités de la structure - Conseils pour l'acquisition ou le renouvellement des matériels et de la documentation et autres ressources spécifiques, compte tenu des caractéristiques des publics. 	<p>C1.1-Communiquer dans les situations de la vie professionnelle.</p> <p>C1.2-Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté.</p> <p>C1.3-Contribuer au fonctionnement d'une structure.</p>	<p>Une situation d'évaluation certificative permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2.</p> <p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique. -d'une soutenance orale suivie d'un entretien. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapte sa communication aux différents publics - Produit des écrits professionnels - Promeut les projets et actions de la structure - Repère les attentes et les besoins des différents publics - Choisit les démarches adaptées en fonction des publics - Garantit l'intégrité physique et morale des publics - Se situe dans la structure - Situe la structure dans les différents types d'environnement - Participe à la vie de la structure.
UC 2 - METTRE EN OEUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE			
<p>Conception et réalisation d'un projet d'animation dans le champ du sport automobile.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Contribution dans l'élaboration et l'évolution du projet de la structure proposant la pratique du sport automobile. - Proposition d'activités dans le programme de la structure - Création et réalisation de projet d'animation sportive en sport automobile. - Veille à la prise en compte dans le projet d'animation de la réglementation spécifique 	<p>C2.1-Concevoir un projet d'animation.</p> <p>C2.2-Conduire un projet d'animation.</p> <p>C2.3-Evaluer un projet d'animation.</p>	<p>Une situation d'évaluation certificative permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2.</p> <p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la production d'un document explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique. -d'une soutenance orale suivie d'un entretien. 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situe son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli - Définit les objectifs et les modalités d'évaluation - Identifie les moyens nécessaires à la réalisation du projet - Planifie les étapes de réalisation - Anime une équipe dans le cadre du projet - Procède aux régulations nécessaires - Utilise les outils d'évaluation adaptés - Produit un bilan - Identifie des perspectives d'évolution.

UC 3 : CONDUIRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE EN SPORT AUTOMOBILE			
<p>Conduite d'actions de découverte, d'apprentissages dans le champ du sport automobile.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation de l'animation sportive aux conditions particulières de son déroulement - Application des principes de l'encadrement des activités automobile - Accompagnement des publics dans la découverte des activités automobile - Adaptation de l'animation sportive en fonction du ressenti ou des émotions exprimés par le public - Participation à l'élaboration d'outils pédagogiques favorisant la découverte du sport automobile et la prise en compte des éléments incontournables à la sécurité de l'activité - Accompagnement des publics dans la démarche de prise en compte du développement durable. 	<p>C3.-Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage en sport automobile</p> <p>C3.2-Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage en sport automobile</p> <p>C3.3-Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage en sport automobile</p>	<p>L'épreuve certificative permet d'évaluer distinctement les UC 3 et 4A, 4B ou 4C.</p> <p>L'épreuve certificative est réalisée au moyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une mise en situation professionnelle d'animation de séance. - d'une démonstration technique au volant d'un ou plusieurs véhicules. <p>Auxquelles s'ajoutent pour le candidat qui choisit l'option perfectionnement au pilotage</p> <ul style="list-style-type: none"> - une présentation suivie d'un entretien d'un montage vidéo présentant une situation vécue en tant que moniteur embarqué 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conçoit une animation en prenant en compte les caractéristiques de la structure et des pratiquants concernés. - définit les mises en situations en prenant en compte les caractéristiques et le niveau des publics - conduit une action d'animation à partir d'une observation réelle des pratiquants. - utilise une démarche pédagogique et une communication adaptée au public - conduit la séance en utilisant des moyens pédagogiques adaptés - met en œuvre la progression définie - adapte son action pédagogique aux objectifs de la séance - prévoit des outils simples d'évaluation de la séance - évalue la progression des pratiquants à partir de situations d'évaluation organisées - analyse les besoins du ou des pratiquants et - propose des évolutions au regard des évaluations réalisées - évalue son action
UC 4 A – MOBILISER LES TECHNIQUES DE L'OPTION PERFECTIONNEMENT AU PILOTAGE POUR METTRE EN ŒUVRE UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE			
<p>Assure la sécurité des pratiquants et des tiers lors des séances de l'option perfectionnement au pilotage</p>	<p>C4. A1- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option perfectionnement au pilotage</p>	<p>L'épreuve certificative permet d'évaluer distinctement les UC 3 et 4A.</p> <p>L'épreuve certificative est réalisée au moyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une mise en situation professionnelle d'animatio 	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménage sa séance d'animation en perfectionnement au pilotage en assurant la sécurité des pratiquants et tiers - mobilise les connaissances et les techniques des activités

<p>-Prise en compte des conditions d'adhérence liées à la météorologiques.</p> <p>- Vérification de l'état des véhicules.</p> <p>- Vérification de la sécurité au niveau de l'aire d'évolution.</p> <p>- Information du public sur les conséquences des comportements à risque.</p>	<p>C4. A2- Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option perfectionnement au pilotage</p> <p>C4. A3- Garantir des conditions de pratique en sécurité de l'option perfectionnement au pilotage</p>	<p>n d'une séance de perfectionnement au pilotage</p> <p>- d'une démonstration technique aux commandes d'un véhicule ou plusieurs véhicules.</p> <p>- d'une présentation suivie d'un entretien d'un montage vidéo présentant une situation vécue en tant que moniteur embarqué.</p>	<p>automobiles pour fixer les objectifs de la séance</p> <ul style="list-style-type: none"> - adapte et fait évoluer techniquement une séance de perfectionnement au pilotage en fonction du public - réalise en sécurité des démonstrations techniques en perfectionnement au pilotage - maîtrise et fait appliquer par les usagers les règles de pratique en sécurité du perfectionnement au pilotage - connaît et applique les règles, les codes et règlements de l'option perfectionnement au pilotage - s'assure que les dispositifs de sécurité sont bien utilisés (casque, ceinture, harnais...) - vérifie la conformité du matériel et du site - sécurise la zone aménagée et assure la sécurité des pratiquants et des tiers -aménage le site au regard des conditions météorologiques - démontre une expertise technique dans le champ de l'action - évalue et justifie son action pour développer son niveau d'expertise technique - applique et respecte les règles spécifiques et les lois en vigueur notamment en termes de respect de l'environnement. - sensibilise aux bonnes pratiques et aux conduites à risques
---	---	---	---